

**Stages et bourses en élaboration de politiques
Rapport final**

**En visite? Au-delà des apparences! Le gouvernement et la collectivité unissent
leurs efforts pour aider les familles**

Joanne Murray

1. Préambule

Organisme d'attache : la Société John Howard de Moncton

La Société John Howard de Moncton est un organisme communautaire sans but lucratif qui se consacre à la prévention du crime. Elle fait partie d'une fédération regroupant 55 organismes œuvrant à l'échelle locale, provinciale et nationale. En règle générale, les associations locales sont responsables des services directs à la clientèle tandis que les organismes provinciaux et la Société John Howard du Canada assument les fonctions liées à la recherche et aux communications. Chacune des sociétés est constituée en corporation en vertu des lois pertinentes de sa province et agit de manière autonome sur son territoire. Elles entretiennent entre elles des liens de type fédératif, sous l'égide de la Société John Howard du Canada, qui les regroupe.

La Société John Howard (SJH) œuvre dans le domaine de la justice et du système correctionnel au Nouveau-Brunswick depuis plus de 50 ans. Elle est présente dans la région de Moncton depuis le début des années 1950. Elle sert la collectivité locale en offrant des programmes de formation, du soutien et des services directs qui répondent aux besoins des personnes jugées susceptibles de commettre des infractions (en raison de facteurs économiques, affectifs, sociaux ou autres), de celles qui ont eu des démêlés avec la justice et de leurs familles.

Notre association locale est reconnue pour sa connaissance des causes premières de la criminalité et pour l'efficacité de ses interventions visant la prévention du crime. Nous participons à des activités de prévention dans notre collectivité et au sein des organismes professionnels locaux, nationaux et internationaux dont nous sommes membres. Nous avons été invités à présenter nos travaux au Canada et aux États-Unis.

Les programmes que nous offrons sont fondés sur la recherche et ciblent les facteurs criminogènes. Nous avons conçu et mis en œuvre trois programmes qui ont retenu l'attention sur la scène nationale. Le premier consiste en une stratégie d'emploi qui combine quatre jours de travail et une journée de formation en compétences psychosociales chaque semaine; il mise sur la participation de moniteurs de formation aguerris qui soutiennent des équipes de cinq hommes ou femmes, dans le milieu du travail, afin de renforcer dans des situations concrètes les notions apprises en classe. Les projets retenus dans le cadre de ce programme comportent un volet d'embellissement de la collectivité; chaque projet de six mois met à contribution au moins cinq partenaires des administrations municipale, provinciale et fédérale, ainsi que du milieu. Le deuxième est un programme communautaire de lutte contre la toxicomanie. Il est axé sur une stratégie multisectorielle consistant à offrir un éventail de services de soutien à des clients qui participent simultanément à un programme structuré de prévention des rechutes. Le troisième est un projet de justice réparatrice qui bénéficie aussi d'un financement multisectoriel et de l'appui de nombreux partenaires du milieu. Il a permis le recrutement et la formation d'une centaine de bénévoles qui collaborent à la réalisation d'activités axées sur la justice réparatrice dans la collectivité.

La Société John Howard de Moncton est installée dans le centre-ville, où elle occupe environ 2 200 pieds carrés au dernier étage de l'immeuble d'une coopérative d'épargne

et de crédit de la région. Onze de ses vingt employés travaillent dans ces bureaux tandis que les autres œuvrent à partir de chez eux, dans des villes voisines, de salles de classe situées dans des sous-sols d'églises et même de bureaux mobiles sur des chantiers de construction. J'occupais pour ma part un vaste bureau dont un mur complet se composait de fenêtres de huit pieds de haut. J'y avais des espaces de rangement spacieux et plusieurs étagères, ainsi qu'une collection d'œuvres d'art provenant de ma famille, qui égayait la pièce tout en me fournissant une source d'inspiration. Le climat était très collégial et offrait un sain équilibre entre le travail et le plaisir.

Organisme d'accueil : l'Administration régionale de l'Atlantique du Service correctionnel du Canada.

Le Service correctionnel du Canada (SCC) est un organisme du gouvernement fédéral chargé d'administrer les peines d'emprisonnement de deux ans ou plus imposées par les tribunaux. Au Nouveau-Brunswick, il administre aussi les peines d'emprisonnement de six mois ou plus grâce à l'Initiative Canada-Nouveau-Brunswick.

Le SCC est régi par l'*Acte de l'Amérique du Nord britannique*, le *Code criminel*, la *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition* et les règlements qui s'y rattachent, ainsi que d'autres dispositions législatives fédérales.

Le Service correctionnel du Canada a résumé ses responsabilités particulières dans son énoncé de mission :

« Le Service correctionnel du Canada croit que la meilleure manière d'assurer la protection durable de la société est de contribuer à la réinsertion sociale des délinquants en les aidant à devenir des citoyens respectueux des lois. Il cherche à atteindre cet objectif en équilibrant ses deux principales stratégies : aider les délinquants à réintégrer harmonieusement la collectivité et exercer sur eux le contrôle le moins restrictif possible nécessaire pour assurer la sécurité de la société. Le système correctionnel ne se borne pas à l'incarcération; c'est un processus qui permet aux délinquants de se corriger et de réintégrer sans danger leur collectivité, au moment opportun, en tant que citoyens respectueux des lois. »

L'Administration régionale de l'Atlantique du SCC se trouve à Moncton, au Nouveau-Brunswick, dans l'immeuble fédéral de la rue Main. Elle comprend 13 services répondant aux besoins de quatre districts. Elle est essentiellement chargée de soutenir l'application des politiques et des programmes nationaux, ainsi que l'élaboration et la mise en œuvre de politiques, de plans, de programmes et de mécanismes de reddition de comptes à l'échelle régionale. L'Administration régionale abrite également un certain nombre de divisions regroupées qui fournissent des services aux unités régionales.

De concert avec le comité de gestion régional (qui comprend cinq directeurs d'établissement, les quatre directeurs de districts, un directeur de centre de traitement, le sous-commissaire adjoint et les administrateurs régionaux), le sous-commissaire dirige les activités de la région de l'Atlantique. Le sous-commissaire adjoint supervise les stratégies du système correctionnel dans la région, avec l'appui de conseillers et d'équipes de projets. Il relève du sous-commissaire et occupe ainsi le deuxième rang dans la hiérarchie de la région.

La Division des programmes correctionnels est l'une des équipes fournissant des services de base au sein de l'Administration régionale de l'Atlantique. Elle travaille principalement à la mise au point de programmes efficaces pour les délinquantes et délinquants, au sein des établissements et dans la collectivité. Les programmes de croissance personnelle qu'elle élabore sont axés prioritairement sur l'acquisition de compétences personnelles et d'aptitudes cognitives et de réadaptation, la gestion de la colère, la lutte contre la toxicomanie, la lutte contre la violence familiale, le traitement des délinquants sexuels, la prévention de la violence, l'éducation et l'emploi.

Le défi consiste non seulement à faire en sorte que les programmes soient axés sur les besoins des délinquants et les aident à modifier leur comportement, mais également à assurer la continuité entre ceux qui sont offerts au sein des établissements et ceux qui le sont dans la collectivité. Les programmes communautaires doivent renforcer les progrès réalisés pendant l'incarcération tout en répondant aux nouveaux besoins des délinquants après leur libération. Depuis de nombreuses années déjà, la Société John Howard de Moncton collabore avec le Service correctionnel du Canada pour fournir des programmes au sein des établissements et dans la collectivité.

Pendant le stage que j'ai effectué dans le cadre du programme Stages et bourses en élaboration de politique (SBÉP), j'ai travaillé dans les bureaux de la Division des programmes correctionnels. L'espace était très restreint, et il m'est arrivé de devoir partager un bureau à cloisons avec une autre personne ou travailler chez moi. Le climat de travail était beaucoup plus axé sur l'exécution. Cependant, les employés m'ont fort bien accueillie et s'intéressaient à mes travaux. On m'a fourni d'emblée une adresse de courrier électronique à laquelle j'avais accès à partir de n'importe quel ordinateur personnel de l'Administration régionale ou de tout autre bureau du Service correctionnel du Canada, ce qui m'a permis de tenir ma correspondance à jour tandis que je poursuivais mes recherches au sein des établissements. D'autres ressources ont également facilité mes travaux, notamment une bibliothèque nationale, l'Internet, des périodiques de recherche et un service de recherche situé à proximité.

2. Introduction

Je suis entrée au service de la Société John Howard de Moncton à titre de directrice générale en 1995. À cette époque, l'organisme renaissait de ses cendres. Il comptait 1,5 employé et son budget annuel était d'environ 60 000 \$. Il occupait un espace libre au bureau de libération conditionnelle (SCC) et se servait de matériel de bureau excédentaire. Au cours des huit années suivantes, il s'est transformé en un organisme de grande envergure, fortement présent dans la région métropolitaine de Moncton. Son budget annuel atteint à présent près d'un million de dollars. Cette évolution témoigne de l'esprit d'initiative de l'équipe en place. Elle résulte aussi du solide sens du partenariat qui anime les rapports des employés entre eux et avec les clients, les bailleurs de fonds et la collectivité.

Avant de me joindre à la Société John Howard, j'œuvrais dans les domaines de la formation des adultes et de l'apprentissage de l'informatique, à titre de travailleuse autonome. Entrée sur le marché du travail en 1979, j'ai surtout occupé des postes de gestion aux divers paliers de gouvernement et dans le secteur privé. Parallèlement, au cours des 24 dernières années, je me suis efforcée de servir la collectivité en tant que bénévole, en participant à des conseils d'administration ou en fournissant des services directs au sein d'organismes oeuvrant auprès des femmes, des enfants, des jeunes, des

personnes atteintes de troubles de l'alimentation, des sans-abri, des personnes participant à un programme de traitement à la méthadone et des analphabètes. J'ai ainsi acquis une bonne connaissance des différents secteurs et une certaine aisance avec eux.

J'adorais mon travail de directrice générale de la Société John Howard de Moncton, qui m'a permis de concrétiser de nombreux objectifs personnels et professionnels. J'avais établi avec les instances provinciales et fédérales des collaborations harmonieuses qui avaient mené à la négociation de plusieurs contrats de service reposant sur des partenariats avec les deux paliers de gouvernement. Néanmoins, certains changements commençaient à poindre. La Société jouait déjà un rôle prédominant en matière de prévention du crime dans la région de Moncton, grâce à des forums communautaires, à des programmes fondés sur la recherche et à la participation à divers comités et activités de prévention de la criminalité. Depuis de nombreuses années, notre organisme poursuivait sa croissance en cherchant à répondre aux besoins des clients. Ayant systématiquement élaboré et mis en œuvre des programmes et des services susceptibles de remédier aux causes premières du crime, nous avons commencé à nous pencher sur des enjeux plus généraux : le traitement des personnes atteintes de maladies ou d'incapacités mentales par les tribunaux; le fait que la *Loi canadienne sur les droits de la personne*, dans sa version actuelle, permet la discrimination contre les personnes qui ont un casier judiciaire; le fait que les programmes offerts aux femmes dans les prisons sont plus restreints que ceux dont les hommes bénéficient; et le fait que les familles sont profondément touchées par l'incarcération d'un proche mais ne reçoivent, au mieux, qu'un soutien minime de la part de la collectivité.

La Société John Howard de Moncton appartenant à une fédération d'associations provinciales et nationale, elle bénéficie des travaux d'élaboration de politiques réalisés à l'échelle du pays. Bien que certains des problèmes qu'elle traite aient un caractère plus local, nous avons l'impression que nous aurions pu recueillir et traiter plus efficacement des renseignements qui auraient soutenu l'élaboration de politiques à l'échelle provinciale ou nationale. Bref, nous avons la certitude que certaines lacunes empêchaient notre organisme d'influencer réellement les politiques.

Quand j'ai reçu l'information sur le programme Stages et bourses en élaboration de politique, j'ai immédiatement songé que ce programme pourrait me procurer les compétences dont notre organisme avait besoin. Par ailleurs, un stage me donnerait l'occasion de prendre du recul et de réfléchir objectivement au fonctionnement de la Société tout en acquérant de nouvelles compétences en gestion grâce à l'observation et au mentorat au sein de l'organisme d'accueil. Vivement intéressée, j'éprouvais toutefois des réticences car j'hésitais à m'éloigner de la « collectivité » dans laquelle j'étais si solidement ancrée. Motivée par mon désir de contribuer à résoudre des problèmes sociaux au niveau de la base, il y a longtemps que j'avais pris la décision de travailler au sein du secteur bénévole, avec ou sans rémunération. Je craignais que le fait de « passer dans l'autre camp » ait des répercussions négatives ou que mes partenaires du secteur bénévole se sentent « trahis ». Pendant plusieurs semaines, j'ai débattu silencieusement le pour et le contre d'une telle décision.

La date limite de présentation des demandes approchait quand j'ai reçu un appel d'une personne de l'Administration régionale de l'Atlantique du Service correctionnel du Canada, qui m'a demandé si je serais intéressée à réaliser une étude et à formuler des politiques visant les familles des délinquants – un thème sur lequel notre Société travaillait depuis un an. En plus de me permettre d'approfondir ma connaissance de

cette problématique, un tel stage me donnerait l'occasion d'effectuer des recherches dont je pourrais me servir pour recommander des modifications de politiques. Il contribuerait en outre à renforcer les liens entre la Société et le Service correctionnel du Canada. Il m'aiderait à me perfectionner dans les domaines de la recherche et de l'élaboration de politiques, et augmenterait ainsi la capacité de la Société de répondre à l'évolution des exigences des gouvernements et de la collectivité. En outre, les compétences que j'acquerrais ainsi seraient utiles aux comités et aux conseils d'administration auxquels je participais alors. On dit que le choix du moment fait toute la différence... C'est peut-être vrai puisque j'ai reçu cet appel à un moment où j'ai eu le courage de dire « oui »!

Mon stage

Après un programme de formation de deux semaines particulièrement stimulant à l'institut d'été de Victoria, en Colombie-Britannique, je suis revenue à Moncton prête à commencer mon stage au Service correctionnel du Canada. Ma future supérieure immédiate, Jane Steeves, coordonnatrice régionale des bénévoles à l'Administration régionale de l'Atlantique, a également participé à ce programme. Les enseignements communs que nous en avons tirés se sont avérés précieux tout au long de mon stage au SCC.

L'objectif de mon stage était la réalisation d'une étude de recherche. Le thème que l'on m'avait proposé était très vaste puisqu'il englobait l'ensemble des questions touchant les familles des délinquants. J'ai commencé par communiquer avec des membres de mon réseau qui avaient travaillé ou travaillaient alors dans ce domaine, afin de déterminer les problèmes les plus pressants. Cette démarche a mené à la création d'un comité consultatif de recherche qui m'a considérablement aidée à évaluer plusieurs avenues de recherche possibles. Ce comité regroupait des délégués de chacun des centres de détention fédéraux de la région de l'Atlantique. Il m'a donc permis d'obtenir les points de vue des établissements à sécurité minimale, moyenne et maximale, ainsi que ceux des détenus et de leurs familles.

Les recherches effectuées au sein du Service correctionnel du Canada respectent obligatoirement les directives du ministère sur l'élaboration de politiques, qui assurent la rigueur scientifique de la méthodologie utilisée. L'Administration régionale de l'Atlantique ne possédant pas de service de la recherche, j'ai demandé à Brian Grant, Ph.D., directeur du Centre de recherche en toxicomanie à l'Île-du-Prince-Édouard, de m'aider à suivre ces normes. M. Grant et son équipe m'ont fourni un soutien inestimable et j'estime que j'ai été privilégiée de bénéficier de leurs enseignements. En fait, au cours des dix-huit mois précédents, notre organisme avait poursuivi avec le Centre de recherche en toxicomanie un projet pilote expérimental axé sur l'élaboration conjointe de programmes par le gouvernement et la collectivité. Cependant, à la suite d'une série de retards imprévus, le nombre de personnes dirigées vers le programme s'était avéré inférieur aux prévisions et au moment où j'ai communiqué avec le directeur du Centre, la poursuite du projet était compromise. Les travaux de recherche que j'ai ensuite effectués avec l'aide de M. Grant m'ont permis d'établir une relation professionnelle très productive avec celui-ci et de chercher avec lui des solutions aux problèmes qui avaient miné notre projet. Après avoir déterminé les lacunes du projet pilote expérimental (et en misant sur le succès de notre partenariat dans le cadre du programme Stages et bourses en élaboration de politique), nous avons été en mesure de mobiliser l'engagement nécessaire pour poursuivre l'initiative et même la prolonger pendant

22 mois supplémentaires. Nous avons aussi rédigé conjointement un article sur la collaboration entre le gouvernement et la collectivité, que nous avons soumis à la revue scientifique trimestrielle du Service correctionnel du Canada.

La direction de l'Administration régionale de l'Atlantique m'a intégrée à ses activités courantes afin de respecter le cadre du programme Stages et bourses. Parallèlement à mes travaux de recherche, on m'a confié trois petits projets. Le premier projet consistait à élaborer un outil de vérification de la conformité des programmes aux *Directives du commissaire*. Le deuxième projet visait à compiler des statistiques sur la mise en œuvre des programmes dans la région de l'Atlantique, par district et pour une période de deux ans. L'examen des *Directives du commissaire* m'a permis de comprendre à fond les politiques régissant les programmes. Je prévois m'en inspirer pour élaborer un ensemble de politiques à l'intention des animateurs de la SJH, ainsi que des outils de vérification comparables, qui nous permettront d'assurer la conformité de nos contrats de services avec les politiques du SCC et d'autres bailleurs de fonds. Les dirigeants de l'Administration régionale m'ont conviée régulièrement aux réunions régionales et locales; ils m'ont invitée à expliquer mes travaux de recherche, à parler du programme Stages et bourses en élaboration de politique et à présenter certains des outils mis au point (sites Web, Codes, recherches pertinentes sur le secteur bénévole).

Le troisième projet portait sur la formation d'une coalition d'organismes communautaires et gouvernementaux dont les mandats touchent directement ou indirectement les problèmes sociaux liés à la criminalité. Jane Steeves a proposé le concept au Service correctionnel du Canada, qui l'a vivement encouragée à tenter de le concrétiser. M^{me} Steeves m'a demandé de présider la coalition pendant l'étape de démarrage, qui s'est étendue sur les six derniers mois. La coalition constitue une base efficace qui aide les intervenants du gouvernement et de la collectivité à mieux se connaître dans un contexte très terre à terre.

En plus de me permettre de m'intégrer à l'organisme d'accueil, le stage m'a donné l'occasion de m'engager beaucoup plus activement au sein du secteur bénévole. Jusque-là, je percevais mal l'ampleur de ce secteur car j'en avais une vision compartimentée. Même si j'avais collaboré étroitement avec plusieurs organismes non gouvernementaux de la région de Moncton, ainsi qu'avec certains organismes bénévoles nationaux, je n'avais pas songé à établir des parallèles entre ces diverses entités dans une perspective globale. À l'exception de ma participation à la Table ronde Broadbent, en 1998, je n'ai été mise en contact avec l'ensemble du secteur que l'automne dernier, à l'occasion de l'assemblée du secteur bénévole et communautaire à Ottawa. Au terme de cet événement, je me suis sentie galvanisée par la passion que les participants avaient exprimée. J'ai souvent eu l'impression que les personnes oeuvrant au sein d'organismes caritatifs sont dépréciées et qu'on accorde moins de mérite ou de valeur aux carrières dans le secteur bénévole et communautaire qu'aux « vraies » carrières au sein du gouvernement ou des entreprises. À l'assemblée du secteur bénévole et communautaire, j'ai découvert l'envergure du secteur auquel j'appartiens, ainsi que son importance économique et sociale, et j'ai en retiré une immense fierté.

3. Le contexte

M^{me} Steeves m'avait proposé d'effectuer une étude sur les visites des familles des détenus dans les établissements. Ce sujet m'intéressait particulièrement car il venait tout juste de faire l'objet d'une série de forums communautaires organisés par notre

organisme, ce qui m'avait amenée à constater l'ampleur du travail à accomplir. Le stage me donnerait la possibilité d'étudier la question directement avec les détenus et leurs familles. Je croyais que l'étude pourrait s'avérer très utile au SCC et aiderait aussi la SJH à mieux comprendre les besoins de ses clients. Les familles jouent un rôle important dans le processus de réadaptation, et j'estimais qu'en cernant les forces et les faiblesses des mécanismes de visites familiales, il serait possible d'aider les familles à demeurer unies pendant l'incarcération de l'un de leurs membres. Il importe de favoriser le maintien des liens familiaux. La recherche a en effet montré que les délinquants qui entretiennent des liens solides avec leur famille, au moment de leur libération, réintègrent mieux la collectivité et présentent par conséquent un risque moins élevé de récidive.

Le Service correctionnel du Canada préconise les visites familiales afin de minimiser les effets de la séparation due à l'incarcération. Cependant, les familles qui souhaitent entretenir des liens par l'entremise du programme de visites font face à de nombreux défis et obstacles. Les ressources et mécanismes de soutien sur lesquels elles peuvent compter sont minimes.

Nous savons que l'incarcération d'un proche peut affecter profondément les enfants, les conjoints, les parents, les frères et les sœurs des détenus, et que chacune de ces personnes peut être touchée d'une manière unique. La plupart des familles subissent des difficultés financières quand l'un de leurs membres est incarcéré (Regroupement canadien pour le bien-être des familles des prisonniers(ières), 2002). Withers (2001, p. 9) exprime l'idée que « les familles entretiennent des liens dans un milieu pénitentiaire qui menace leur survie ».

Les enfants dont un parent est incarcéré éprouvent des difficultés concernant l'apprentissage, l'école, le comportement, la santé physique et mentale, la toxicomanie, les grossesses chez les adolescentes et d'autres domaines (Phillips, Bloom, 1998). Dans le cadre d'une étude récente, environ les deux tiers des détenus autochtones ont déclaré avoir été pris en charge par les services de protection de la jeunesse à un moment ou à un autre de leur enfance ou de leur adolescence. Il est toutefois impossible de déterminer si c'est le placement dans une structure d'accueil qui a engendré l'instabilité ou c'est plutôt la vie familiale ayant mené au placement (Trevethan, S. et al, p. 44). Une étude réalisée en Oregon en 2000 a révélé que les enfants dont au moins un parent a eu des démêlés avec la justice pénale seront cinq fois plus portés que les autres à commettre des actes criminels (*Juvenile Justice Digest*, anonyme, 2002). Compte tenu de la surreprésentation des Autochtones dans le système canadien de justice pénale, la préservation des liens familiaux s'avère particulièrement cruciale.

Les conjoints et les pourvoyeurs de soins subissent des pertes financières, des traumatismes affectifs, ressentent de la confusion par rapport à leurs nouveaux rôles, voient leur réputation se détériorer et éprouvent un sentiment de deuil lié à la « perte » d'un être cher. En outre, ils s'inquiètent de la façon d'informer les autres membres de la famille, de maintenir des contacts malgré la complexité du système de justice pénale et de faire face au milieu pénitentiaire (Hostetter, Jinnah, 1993). Ces problèmes passent généralement inaperçus. Ils représentent des coûts importants de l'incarcération qui ne sont pas pris en compte (Hagan, 1996).

La honte liée à l'incarcération peut occasionner de l'angoisse aux membres de la famille qui maintiennent des liens avec un détenu, cette honte étant exacerbée par l'ensemble du système de visites (Weissman, M. et C. LaRue, 1998). Pourtant, peu de recherches portent sur les effets de l'incarcération sur les parents, frères et sœurs des délinquants. À l'occasion d'un récent forum communautaire coordonné par la Société John Howard de Moncton, nous avons entendu le témoignage d'un homme qui est resté en contact avec son frère pendant son incarcération, qui a duré une dizaine d'années. Les autres membres de la famille avaient rompu leurs liens avec le détenu. Par conséquent, en plus de souffrir à cause de l'emprisonnement d'un proche parent, le frère du détenu devait faire face à l'animosité des autres membres de la famille. Une mère a pour sa part expliqué que son monde « bourgeois » s'est effondré du jour au lendemain quand son fils adolescent a été emprisonné. Pendant les mois qui se sont écoulés entre l'arrestation et la sentence, l'histoire de son fils a constamment fait la une des médias. « J'étais persuadée qu'aux yeux de tous les résidents de la ville, j'étais un mauvais parent » (Dallao, M., p. 97). La famille a dû subséquemment demander de l'aide psychologique.

Au sein du système de justice pénale, le soutien que la famille et le conjoint apportent aux détenus influence leur capacité de faire face à l'incarcération, d'éviter la récidive et de réintégrer la collectivité. « Des liens familiaux étroits constituent une forme efficace de prévention du crime et permettent d'augmenter la sécurité des collectivités. Améliorer le bien-être des familles et renforcer les liens qui les unissent contribuent à la prévention du crime » (Regroupement canadien pour le bien-être des familles des prisonniers(ières), 2002). Le Service correctionnel du Canada reconnaît aussi l'importance du maintien et de la consolidation des liens familiaux. Il affirme dans ses principes directeurs « la valeur des relations familiales et communautaires » et admet « que la création et le maintien de relations familiales et communautaires positives favorisent normalement la réinsertion des délinquants dans la collectivité en tant que citoyens respectueux des lois » (http://www.csc-scc.gc.ca/text/pubed/nregard/hs6_f.shtml). Les *Directives du commissaire*, qui précisent les politiques du Service, viennent renforcer ces principes directeurs. Elles indiquent qu'il faut « prévoir les mécanismes grâce auxquels les détenus peuvent être encouragés à établir et à entretenir des relations constructives avec leur famille et des membres de la collectivité, ce qui les aide à se préparer à réintégrer la société en tant que citoyens respectueux des lois » (*Directives du commissaire*, Visites, 770). En outre, le *Règlement sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition* (établi en vertu de la *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition*), favorise les « rapports familiaux, afin de permettre [au détenu] d'établir ou d'entretenir des liens avec sa famille pour qu'elle l'encourage durant sa détention et, le cas échéant, le soutienne à sa mise en liberté » (par. 9d).

Les mécanismes visés par les directives sont : « les visites ordinaires », les « visites familiales privées », les « sorties sous surveillance », et les « sorties sans surveillance ». Les visites ordinaires et les visites familiales privées ont lieu à l'intérieur de l'établissement, tandis que les sorties se déroulent dans la collectivité. L'étude que j'ai réalisée dans le cadre de mon stage porte uniquement sur les programmes de visites ordinaires et de visites familiales privées.

Le Regroupement canadien pour le bien-être des familles des prisonniers(ières) effectue la majeure partie du travail visant à répondre aux besoins des familles. Au moment de mon stage, il venait tout juste de terminer un projet national parrainé par l'Initiative sur le

secteur bénévole et communautaire et préparait des recommandations à l'intention du SCC. Dans le cadre de cette recherche nationale, la SJH avait organisé un forum communautaire qui a remporté un vif succès et dont les résultats ont été intégrés au compte rendu national. Le Regroupement m'a communiqué les projets de recommandations dès le début de mes travaux et nous sommes restés en contact depuis ce temps. J'ai été invitée à présenter les résultats de ma recherche à l'assemblée annuelle du Regroupement, qui aura lieu à Moncton à la fin de juin, et à participer à titre d'expert à un colloque d'une journée sur l'élaboration de politiques qui se déroulera à Kingston, en Ontario.

4. Résumé de la recherche

Plusieurs études ont indiqué que le maintien de liens solides entre les détenus et leurs familles est bénéfique pour les délinquants. Le soutien que la famille et le conjoint procurent aux délinquants influe sur la capacité de ces derniers de faire face à l'incarcération, d'éviter la récidive et de réintégrer la collectivité. Le Service correctionnel du Canada reconnaît la valeur des relations familiales et permet par conséquent aux détenus de recevoir des visites familiales ordinaires et privées. L'analyse des documents portant sur la dynamique réelle des visites révèle que les membres des familles risquent fort de connaître des difficultés financières, l'angoisse, la crainte, l'humiliation et la frustration et de se sentir blâmés par la collectivité.

Cette étude a pour but de fournir une analyse préliminaire des répercussions des visites familiales sur le maintien des liens familiaux. Elle porte sur les visites ordinaires et privées et vise un échantillon d'environ 50 détenus et 50 membres de leurs familles désignés par eux. Le cadre d'échantillonnage a été élaboré à partir des registres des visites des établissements pendant la période d'octobre à décembre 2002.

Chaque détenu faisant partie de l'échantillon a reçu une lettre personnalisée. Les responsables des visites et de la correspondance des divers établissements ont examiné ces lettres avec chacun des détenus individuellement, leur ont fait signer un formulaire de consentement et ont planifié un entretien avec chacun. Ils m'ont ensuite fait parvenir les formulaires de consentement par la poste.

Au moment de l'entretien, on a demandé à chaque détenu de proposer le nom d'un membre de sa famille qui pourrait être intéressé à participer à l'étude. On a ensuite envoyé aux personnes désignées un formulaire de consentement et un exemplaire du questionnaire ainsi que des renseignements sur le moment où l'on communiquerait avec elles pour organiser une entrevue.

La chercheuse a administré le questionnaire destiné aux détenus. Elle a codé les questionnaires remplis, en a retiré les renseignements personnels et a remplacé les noms par des codes afin d'identifier chaque cas. Les questionnaires codés ont ensuite été acheminés à l'adjoint de recherche de l'Université St. Thomas, qui a saisi les réponses codées au moyen du logiciel SSPS. Des adjoints de recherche ont fait remplir les questionnaires destinés aux membres des familles par les personnes qui avaient manifesté le désir de participer à l'étude.

Conformément aux recommandations du comité consultatif de recherche, le rapport final de recherche sera transmis aux personnes concernées du SCC, des ministères provinciaux touchés et des organismes communautaires qui œuvrent de diverses

manières auprès des familles des délinquants. Je me suis engagée à présenter les résultats de l'étude à la séance plénière du colloque intitulé « Focusing on the Family: Partnerships for Success » qui se déroulera à Kingston le 29 mai, et, à titre de conférencière invitée, à l'assemblée générale annuelle du Regroupement canadien pour le bien-être des familles des prisonniers(ières), le 21 juin. Je présenterai aussi le rapport au personnel de l'Administration régionale de l'Atlantique et au conseil d'administration de la SJH à la fin de juin.

Ce rapport sera un outil utile qui favorisera une meilleure compréhension des besoins des délinquants et de leurs familles, et aidera la collectivité à y répondre par la prestation de services directs et l'élaboration de politiques publiques appropriées. J'en incorporerai les conclusions à mon plan de travail lorsque je réintégrerai mon poste de directrice générale de la Société John Howard de Moncton.

Le rapport de recherche final sera achevé le 15 juin et affiché sur les sites Web suivants :

- www.cvsrd.org
- www3.sympatico.ca/cfcn
- www.csc-scc.gc.ca
- www.johnhoward.ca/NewBrunswick/Moncton

5. Comparaisons entre le secteur bénévole et le secteur public

Au cours de mon stage, je me suis familiarisée avec les méthodes de recherche utilisées au sein du secteur bénévole et au sein du secteur public. Tout d'abord, j'ai assisté à un atelier d'une journée sur la recherche-action participative, organisé par l'Institut canadien de recherches sur les femmes. Cette approche interactive m'a vivement intéressée car elle mise sur la participation des clients à la conception de la recherche, permet d'incorporer leurs commentaires aux recommandations et fournit au chercheur la possibilité d'apprendre tout en réalisant sa recherche. Cette démarche mène véritablement à la responsabilisation des clients et s'harmonise à ma propre vision, axée sur le partenariat.

À titre de stagiaire du programme Stages et bourses en élaboration de politique, j'ai participé à la conférence d'ARNOVA (Association for Research on Nonprofit Organizations and Voluntary Action) qui a eu lieu à Montréal en novembre dernier. J'ai été stupéfaite en découvrant l'ampleur des recherches effectuées au sein et au sujet du secteur bénévole – dont j'ignorais complètement l'existence (comme d'ailleurs toutes les personnes du secteur que je connais!). Cette conférence s'est avérée extrêmement stimulante sur le plan intellectuel car j'y ai pris connaissance des méthodologies différentes qu'utilisent les chercheurs des deux secteurs et ceux des universités.

En participant au symposium « Vers l'avant », qui s'est tenu à Mississauga en janvier 2003, j'ai eu la possibilité de discuter des diverses méthodologies. J'ai constaté que les intervenants du milieu universitaire, des gouvernements et du secteur bénévole croyaient qu'ils auraient intérêt à travailler ensemble. J'ai aussi appris qu'une foule de questions n'ont pas encore été résolues. Au cours de ce symposium, le concept de « collectivité de recherche » a émergé. Une « collectivité de recherche » réunit des

personnes de tous les secteurs qui souhaitent réaliser des recherches, respectent les méthodes des autres chercheurs et mettent l'accent sur la qualité de la recherche.

Ce concept s'est propagé jusqu'au Nouveau-Brunswick. Par l'entremise du sous-comité de PolicyLink sur la recherche, j'ai contribué à l'organisation d'une journée de discussions exploratoires avec des représentants des universités, des gouvernements et de la collectivité sur la possibilité d'établir des partenariats de recherche. L'événement a remporté un franc succès et nous avons prévu une deuxième rencontre en mai, dans le but de poursuivre les échanges avec un auditoire plus vaste. Les participants ont manifesté leur volonté de franchir les frontières de leur secteur respectif, d'apprécier la diversité et d'échanger leurs meilleures pratiques, ce qui a pavé la voie à une extraordinaire symbiose. J'ai appris que les universitaires sont souvent à l'affût de projets de recherche dans la collectivité, que la collectivité a accès à une grande quantité de données qu'elle traite parfois de manière utile et parfois de manière inutile et que les gouvernements ont besoin de recherches valables pour formuler ou modifier leurs politiques.

Tout au long de cette démarche, j'apprenais à maîtriser les méthodes scientifiques que le SCC est tenu d'utiliser pour réaliser ses recherches. J'ai l'habitude de travailler en étroite collaboration avec mes clients et le sentiment d'être « l'une des leurs » a souvent refait surface à l'étape de la collecte de données. Dans le cadre de mes fonctions à la Société John Howard, je suis très accessible et les échanges que j'ai avec mes clients sont généralement axés sur la recherche de solutions. Même si je comprenais pourquoi je devais me montrer détachée de mes clients, j'en éprouvais un certain malaise. Au terme des entretiens, j'avais souvent l'impression de laisser des problèmes en suspens, quand des clients avaient expliqué des situations ou exprimé des émotions auxquelles je les aurais normalement aidés à faire face, ce qui s'avérait impossible dans mon rôle de chercheuse.

À l'issue de mon stage, je suis persuadée que chacun des secteurs a des choses à enseigner à l'autre. Je suis fière d'appartenir au secteur bénévole, qui pourrait jouer le rôle de catalyseur et imposer un nouveau style interactif de recherche qui suscitera le respect des trois groupes. Je suis particulièrement enthousiaste quand je pense qu'il sera désormais possible de capter d'une manière scientifiquement valable tout ce que nous « savons » intuitivement, au sein du secteur bénévole et communautaire, en raison de notre connaissance intime des problèmes, et que nous serons ainsi en mesure d'influencer les responsables de l'élaboration des politiques.

6. Conclusion

Pendant les semaines qui ont précédé mon départ pour l'institut d'été de Victoria et mon stage au sein du gouvernement fédéral, je craignais d'être tellement changée au terme de cette expérience que je n'arriverais plus à reprendre mes anciennes fonctions. Je savais qu'à mon retour, je serais une personne différente et je redoutais que mes nouvelles capacités me fassent sentir à l'étroit dans mon ancien emploi. J'avais peur d'élargir mes horizons un à point tel que je ne trouverais plus ma place dans la collectivité.

De fait, les connaissances et l'expérience que j'ai acquises au cours de mon stage d'un an ont surpassé tout ce que j'avais imaginé. J'ai été propulsée à l'extérieur de ma zone de confort antérieure. J'ai eu la chance de me familiariser directement avec l'élaboration

de politiques et d'en découvrir les visages les plus repoussants (la réponse de Vancouver au problème touchant le secteur est du centre-ville). J'ai renforcé mes relations professionnelles et tissé de nouveaux liens, en m'inspirant des modèles efficaces de collaboration appris à l'institut d'été et au cours de mon stage. J'ai observé d'excellentes méthodes de gestion des personnes et des processus pendant mon passage à l'Administration régionale de l'Atlantique. J'ai adhéré aux comités et aux conseils d'administration de quelques organismes qui se penchent non pas sur des problèmes locaux mais sur les grands enjeux du secteur bénévole.

Au terme de ce périple, je constate que je ne suis plus la personne qui a quitté la Société John Howard l'été dernier. J'ai la certitude qu'il m'est devenu impossible de me confiner à mon ancien espace. Cependant, mes frayeurs se sont envolées car je comprends que mon espace s'est agrandi. Mes horizons se sont élargis. J'ai acquis des compétences qui dépassent les limites de la Société John Howard et ce faisant, j'ai augmenté les capacités de cette dernière.

La Société John Howard a soutenu ma participation au programme Stages et bourses en élaboration de politique afin de renforcer l'organisme en y intégrant de nouvelles compétences en élaboration de politiques et de solidifier ses liens avec notre partenaire, le Service correctionnel du Canada. Je reviens à la Société en sachant que notre organisme (tout comme plusieurs autres semblables de la région de Moncton) a accès à une foule de renseignements qu'il serait possible de saisir au moyen de recherches structurées. J'ai acquis des compétences en recherche soutenues par une relation plus saine et davantage axée sur la collaboration avec le SCC et sa division de la recherche. Cette évolution m'enchanté car grâce à elle, il sera désormais possible d'utiliser nos connaissances, de les valider au moyen de recherches scientifiques et de les présenter sous la forme de recommandations susceptibles de fonder des politiques.

J'ai apprécié chacune des heures de mon stage et j'ai hâte de retourner à la Société John Howard, où j'aurai la possibilité d'explorer les nouvelles avenues qui s'ouvrent à elle grâce aux nouvelles compétences que j'ai acquises.